



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET

DE SECOURS DE LA SARTHE

Etablissement public administratif

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

-- SOMMAIRE --

I - DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Bureau du conseil d'administration du 5 octobre 2022

- Autorisation de signature des avenants suivants2022-19/b
- Audit fonctionnel du groupement des services techniques et logistiques (GSTL)2022-20/b
- Autorisation d'acquisition d'un terrain pour le futur centre de secours de Montmirail – modificatif2022-21/b
- Autorisation de signature d'un protocole transactionnel2022-22/b

Bureau du conseil d'administration du 29 novembre 2022

- Autorisation de marchés publics et signature d'avenants2022-23/b
- Réforme des matériels informatiques2022-24/b
- Réformes des matériels roulants2022-25/b
- Suppression de la régie d'avances du SDIS.....2022-26/b
- Développement de l'usage des cartes achat au sein du SDIS 722022-27/b
- Autorisation de signature de la convention avec la DGSCGC pour la création d'un observatoire des SDIS2022-28/b

II – DELIBERATIONS DU CASDIS

Conseil d'administration du 18 octobre 2022

- Débat d'orientations Budgétaires 20232022-30
- Contributions prévisionnelles 20232022-31
- Décision modificative n°22022-32
- Acquisition du terrain pour la construction des centres d'incendie et de secours de Saint Cosme en Vairais.....2022-33

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

- Acquisition en pleine propriété du site du Centre Départemental de Le Mans Degré.....2022-34
- Création de l'association portant l'organisation du 131^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers de France en 2025.....2022-35
- Attribution du Label national et départemental « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » – année 2022 ..2022-36
- Décision modificative n°3 pour l'exercice 20222022-37
- Passage au référentiel pour la nomenclature M572022-38
- Budget primitif 20232022-39
- Autorisation de programme et crédits de paiements.....2022-40
- Subvention aux associations pour 20232022-41
- Mise à jour du recueil des régimes indemnitaires2022-42
- Tableaux des emplois permanents pour l'année 20232022-43

Conseil d'administration du 13 décembre 2022 (suite)

- Cartographie des postes d'encadrement des sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 20232022-44
- Cartographie des emplois des personnels administratifs et techniques pour l'année 20232022-45
- Lignes directrices de gestion2022-46
- Autorisation de signature des conventions et des actes nécessaires à l'organisation des concours de caporaux et de sergents SPP2022-47

II – ARRETES PREFET

- Arrêté portant médaille d'honneur des sapeurs-pompiers – promotion 14 juillet 20222022-2197
- Arrêté portant composition du jury d'examen du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)2022-2808
- Arrêté portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles 20222022-2304



DELIBERATIONS



Délibération

Numéro : 2022-19/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS DE MARCHES PUBLICS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer les avenants pour :

1- RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TUFFE - VAL DE CHERONNE

LOT N° 1 Désamiantage

Lot conclu avec l'entreprise SARL MCM DESAMANTAGE, notifié le 17/01/2022, pour un montant de 19 000 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de 12 mois.

Modification de la masse des travaux (Bâchage provisoire de la couverture après désamiantage, soit une plus-value de 979,00 € HT).

Montant du marché modifié comme suit :

• Marché de base HT		19 000 €	
Avenant 01 en plus-value	979 €		5,15% d'augmentation
• Total Avenant HT		979 €	
• Total HT du marché, y compris avenants		19 979 €	
	soit TTC dont TVA 20%	23 974,80 €	

LOT N° 3 Démolition / gros oeuvre

Lot conclu avec l'entreprise LE BATIMANS, notifié le 17/01/2022, pour un montant de 78 500 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de 12 mois.

Modification de la masse des travaux (suppression réseau EP dans l'extension, soit une moins-value de 350,00 € HT et un prolongement d'un muret existant (soit une plus-value de 1 250,00 € HT).



Délibération

Numéro : 2022-19/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

Montant du marché est modifié comme suit :

• Marché de base HT		78 500 €	
Avenant 01 en plus-value	900 €		1,15% d'augmentation
• Total Avenant HT		900 €	
• Total HT du marché, y compris avenants		79 400 €	
	soit TTC dont TVA 20%	95 280 €	

2- CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MONTMIRAIL-GREEZ

LOT N° 1 Gros œuvre / Maçonnerie

Lot conclu avec l'entreprise LM BTP notifié le 21/12/2021, pour un montant de 131 250 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de 10 mois.

Modification de la masse des travaux (suppression d'un isolant de soubassement, soit une moins-value de 3 898,95 € HT et divers travaux (soit une plus-value de 5 000,50 € HT).

Montant du marché modifié comme suit :

• Marché de base HT		131 250,00 €	
Avenant 01 en plus-value	1 101,55 €		0,84% d'augmentation
• Total Avenant HT		1 101,55 €	
• Total HT du marché, y compris avenants		132 351,55 €	
	soit TTC dont TVA 20%	158 821,86 €	

LOT N° 7 Electricité / Chauffage

Lot conclu avec l'entreprise DESSAIGNE notifié le 20/12/2021, pour un montant de 45 242,88 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de 10 mois.

Modification de la masse des travaux (modification de l'alimentation générale suite à la viabilisation de la parcelle et protection de la machine à laver et du sèche-linge, soit une plus-value de 1 867,35 € HT, suppression d'une partie du cheminement suite à la nouvelle implantation des postes de travail, soit une moins-value de 544,81 € HT, fourniture et pose d'une attente machine à laver et sèche-linge, soit une plus-value de 224,41 € HT, et la suppression de l'alarme incendie non obligatoire dans un ERT, soit une moins-value de 1 110,08 € HT).

Montant du marché modifié comme suit :

• Marché de base HT		45 242,88 €	
Avenant 01 en plus-value	436,87 €		0,97% d'augmentation
• Total Avenant HT		436,87 €	
• Total HT du marché, y compris avenants		45 679,75 €	
	soit TTC dont TVA 20%	54 815,70 €	

LOT N° 12 Terrassement VRD

Lot conclu avec l'entreprise SAS TRIFFAULT TP notifié le 24/12/2021, pour un montant de 145 217,00 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de 10 mois.



Délibération

Numéro : 2022-19/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

Avenant N°2 :

Modification de la masse des travaux (fourniture et pose d'une canalisation compris terrassement, soit une plus-value de 770,00 € HT, fourniture et pose de deux têtes de sécurité soit une plus-value de 440,00 € HT, et une reprise de la voirie en enrobé soit une plus-value de 1 500,00 € HT).

Montant du marché modifié comme suit :

• Marché de base HT		145 217,00 €	
Avenant 01 en plus-value	4 185,00 €		
Avenant 02 en plus-value	2 710,00 €		1,86 % d'augmentation
• Total Avenant HT		6 895,00 €	4,74 % d'augmentation
• Total HT du marché, y compris avenants		152 112,00 €	
	<i>soit TTC dont TVA 20%</i>	<i>182 534,40 €</i>	

3- REHABILITATION DES FACADES DU CENTRE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS PRINCIPAL « LE MANS DEGRE » (72)

Marché de travaux a été conclu avec l'entreprise SMAC, pour le lot n°01 – Bardage en date du 28 mai 2021 et notifié le 1^{er} juin 2021, pour un montant de 933 441,77 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de 18 mois.

Modification de la masse des travaux (une reprise des longrines soit une plus-value de 2 200,00 € HT et un nettoyage et remblaiement des tranchées d'encastrement (soit une plus-value de 4 725,00 € HT).

Montant du marché modifié comme suit :

• Marché de base HT		933 441,77 €	
Avenant 01 – <i>sans incidence financière</i>	2 013,00 €		
Avenant 02 en plus-value	6 925,00 €		
Avenant 03 en plus-value			
• Total Avenants HT		8 938,00 €	0,96% d'augmentation
• Total HT du marché, y compris avenants		942 379,77 €	
	<i>soit TTC dont TVA 20%</i>	<i>1 130 855,72 €</i>	

4- MARCHE DE TRAVAUX DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET MISE EN CONFORMITE GAZ AU CENTRE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS PRINCIPAL « LE MANS DEGRE » (72)

Marché de travaux a été conclu avec l'entreprise CLIM M.A., en date du 19 mai 2022 et notifié le 19 mai 2022, pour un montant de 496 000 € HT. Le délai prévisionnel d'exécution de ce lot unique est de 7 mois.

Modification de la masse des travaux (un remplacement de 2 vannes 2 voies dans le cadre de la gestion du chauffage soit une plus-value de 3 161,64 € HT et un ajout d'une vanne d'isolement GAZ pour les logements (soit une plus-value de 1 969,94 € HT).



Délibération

Numéro : 2022-19/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

Montant du marché modifié comme suit :

• Marché de base HT		496 000,00	
Avenant 01 en plus-value	5 131,58		
• Total Avenant HT		5 131,58	1,03 % d'augmentation
• Total HT du marché, y compris avenants		501 131,58	

soit TTC dont TVA 20% 601 357,90 €

Je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant N°1 au marché référencé
2022

Fait à Coulaines, le 5 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0



Délibération

Numéro : 2022-20/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

AUDIT FONCTIONNEL DU GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES (GSTL)

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à reconsidérer le projet PFTL selon les éléments suivants :

- Mener fin 2022 une réflexion, à volume d'effectifs budgétaires constant, sur l'**évolution de l'organisation matricielle** et des ressources affectées aux missions techniques et logistiques de l'établissement afin de pouvoir engager dès 2023 la modernisation des process (ex : externalisation du contrôle des EPI).
- Conduire dès cette année 2022 et au moyen d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) la **réflexion sur l'implantation des bâtiments des services techniques et logistiques** afin de mesurer précisément les besoins financiers pour la réalisation de ce projet en site occupé. Le financement de cette opération se réaliserait au moyen des crédits prévus dans le projet de service actuel pour le projet PFTL (500 000 euros).
- En fonction des conclusions de cette AMO, **inscrire dans le projet de service 2024-2026 le financement et la réalisation effective de ce projet** concomitamment avec le projet CFIS qui devra pouvoir disposer des surfaces rendues disponibles sur le site du CDIS LE MANS DEGRE.



Délibération

Numéro : 2022-20/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

- **Programmer sur le budget 2023 les crédits pour le remplacement des logiciels de gestion technique et logistique par un outil unique** dont la mise en œuvre, organisée en mode projet sous l'animation du chef de groupement technique et logistique, s'appuierait sur le renfort d'un agent chargé de sa mise en œuvre sous forme de contrat de projet. Le financement de cette opération se réaliserait au moyen des crédits prévus dans le projet de service actuel pour le projet PFTL (500 000 euros).

Fait à Coullaines, le 5 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0



Délibération

Numéro : 2022-21/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE FUTUR CENTRE DE SECOURS DE MONTMIRAIL-GREEZ

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2021-63 du Conseil d'administration du 14 décembre 2021.

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Décide dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Montmirail-Gréez :

- Acquérir sur la commune de Montmirail, la parcelle de terrain cadastrée n° A528, A530, A531, pour une superficie de 2866 m² située ZA Les Rochettes à Montmirail (72320) – moyennant le prix d'un euro symbolique,
- Payer les frais d'acte et de bornage qui sont à la charge du SDIS,
- Signer l'acte de vente de ce terrain et tous les documents y afférents.

Fait à Coulaines, le 5 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0



Délibération

Numéro : 2022-22/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2022

Convocation du 3 octobre 2022

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président à signer le protocole transactionnel selon le modèle joint avec la société ABENA-FRANTEX afin de maintenir l'équilibre financier du contrat de marché n°2021-51-01 relatif au groupement de commandes pour la fourniture de consommations pharmaceutiques.

La demande d'indemnisation s'élève à 3 700,71 € HT.

Fait à Coulaines, le 5 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0



Délibération

Numéro : 2022-30

Conseil d'administration du 18 octobre 2022

Convocation du 6 octobre 2022

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIONNELLES POUR L'EXERCICE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : Mme Crnkovic, M. Franco, M. Boussard, M. Galpin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort,

Membres absents/excusés : Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, Mme Paineau, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, M. Chevallier S, M. Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, Mme Moisy, Mme Lelong

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 12 octobre 2022,

Sur le rapport de son Président,

- Déclare avoir débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2023,
- Prend acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable,
- Prend acte du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fait à Coullaines, le 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0



Délibération

Numéro : 2022-31

Conseil d'administration du 18 octobre 2022

Convocation du 6 octobre 2022

MODALITES DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS ENTRE COMMUNES ET EPCI ET LE MONTANT DES CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES POUR L'EXERCICE 2022

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : Mme Crnkovic, M. Franco, M. Boussard, M. Galpin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, , M. Hubert, M. Richard, , M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort,

Membres absents/excusés : Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, Mme Paineau, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, M. Chevallier S, M. Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, Mme Moisy, Mme Lelong, Mme Lemeunier, Mme Radou

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 18 octobre 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Fixe les modalités de participation financière des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS de la Sarthe (hors Le Mans Métropole) selon les modalités suivantes :

☞ Conservation de la pondération telle qu'elle existait précédemment, à savoir :

- 50% pour le critère «Qualité de service»,
- 30% pour le critère «Population»,
- 20% pour le critère «Richesse».

☞ Conservation du critère «Qualité de service» avec les sous-critères suivants :

- Sous-critère « Zonage » pondéré à 1 pour la zone « rurale » et 3 pour la Zone « urbaine », sur la base du zonage territorial publié par l'INSEE,
- Sous- critère « Distance » entre la mairie de la commune et le CIS compétent en 1^{er} appel (<5km ou ≥5km),
- Prise en compte de la population DGF pour le critère «Population»,
- Prise en compte du potentiel financier pour le critère «Richesse».

☞ Conservation d'un dégrèvement de contribution pour les collectivités et établissements de coopération intercommunale mettant à disposition leurs personnels comme Sapeurs-Pompiers Volontaires,



Délibération

Numéro : 2022-31

Conseil d'administration du 18 octobre 2022

Convocation du 6 octobre 2022

- Fixe le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à 6 544 290,82 €. €,
- Fixe le montant de la contribution de Le Mans Métropole à 9 983 459,81 €,
- Sollicite auprès du Département une contribution à hauteur de 18 685 245,60 €, à laquelle s'ajoute la redevance du bail emphytéotique des anciens locaux de l'IUFM pour 164 000 € et le reversement de la DGE pour 208 000 €.

Fait à Coulaines, le 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-32

Conseil d'administration du 18 octobre 2022

Convocation du 6 octobre 2022

DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2022

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : Mme Crnkovic, M. Franco, M. Bousard, M. Galpin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort,

Membres absents/excusés : Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, Mme Paineau, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, M. Chevallier S, M. Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, Mme Moisy, Mme Lelong, Mme Lemeunier, Mme Radou,

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 12 octobre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 telle qu'elle figure en annexe selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement arrêtée à la somme de 41 536 146,20 €
- Section d'investissement arrêtée à la somme de 29 002 757,51 €

Fait à Coulaines, le 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-33

Conseil d'administration du 19 octobre 2021

Convocation du 6 octobre 2021

CESSION D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT COSME EN VAIRAIS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : Mme Crnkovic, M. Franco, M. Boussard, M. Galpin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort,

Membres absents/excusés : Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, Mme Paineau, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, M. Chevallier S, M. Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, Mme Moisy, Mme Lelong, Mme Lemeunier, Mme Radou

Monsieur RICHARD, en sa qualité de maire de Saint Cosme en Vairais quitte la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 18 octobre 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Décide dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Cosme en Vairais
- Acquérir sur la commune de Saint-Cosme-en-Vairais, la parcelle de terrain cadastrée n° 000 AC 01, pour une superficie d'environ 2 583 m² située 2 route de Contres (72110) – moyennant le prix d'un euro symbolique,
- Payer les frais d'acte et de bornage qui sont à la charge du SDIS,
- Signer l'acte de vente de ce terrain et tous les documents y afférents.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Fait à Coulaines, le 18 octobre 2022

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	13	0	0



Délibération

Numéro : 2022-34

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE DU SITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS LE MANS DEGRE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président à signer les conventions de transfert de propriété et de mise à disposition des bureaux entre la ville du Mans, Le Mans Métropole et le SDIS et tous documents y afférents.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-35

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

CREATION DE L'ASSOCIATION PORTANT L'ORGANISATION DU 131^{EME} CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE EN 2025

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 15 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise l'adhésion des agents du SDIS à l'association CO Sarthe 2025 en tant que membres fondateurs, membres de droit ou membres actifs dans le cadre du 131^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-36

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

ATTRIBUTION DU LABEL DEPARTEMENTAL « EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS » AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 15 novembre 2022,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 7 décembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'attribution des labels suivants au titre de l'année 2022 :

- **Label départemental** :

82 établissements atteignent le seuil du **label départemental** : 40 collectivités territoriales et 42 établissements privés.

- **Collectivités territoriales et établissements publics**

- ✓ Conseil Départemental de la Sarthe
- ✓ Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
- ✓ Communauté de communes Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- ✓ Communauté de communes Pays Fléchois
- ✓ Communauté de communes Maine Saosnois

• 32 communes

- ✓ Mairie Aubigné Vaas
- ✓ Mairie Connerré
- ✓ Mairie Ecommoy
- ✓ Mairie de Malicorne
- ✓ Mairie de Vaas
- ✓ Mairie d'Yvré le Polin
- ✓ Mairie de Saint Cosme en Vairais
- ✓ Mairie de Sougé le Ganelon
- ✓ Mairie de La Chartre sur Loir
- ✓ Mairie de Le Breil sur Merize
- ✓ Mairie de Parcé sur Sarthe
- ✓ Le Mans Métropole
- ✓ Mairie de Saint Mars d'Outillé
- ✓ Mairie de Bessé sur Braye
- ✓ Mairie de Montval sur Loir
- ✓ Mairie de la Ferté Bernard
- ✓ Mairie de Auvers le Hamon
- ✓ Mairie de la Suze sur Sarthe
- ✓ Mairie de Bonnétable
- ✓ Mairie de Luché Pringé
- ✓ Mairie de Parigné l'Évêque
- ✓ Mairie de Saint Germain d'Arcé
- ✓ Mairie de Changé
- ✓ Mairie de la Flèche
- ✓ Mairie de Mamers
- ✓ Mairie de Saint Georges le Gaultier
- ✓ Mairie de Vibraye
- ✓ Mairie de Chahaignes
- ✓ Mairie de Dissay sous Courcillon
- ✓ Mairie de Beaufay
- ✓ Mairie de Bazouges-Cré sur Loir
- ✓ Mairie de Ballon-Saint Mars
- ✓ Mairie de Melleray

• 3 établissements publics et administrations territoriales de l'Etat :

- ✓ Lycée Professionnel Maréchal de Hautecloque
- ✓ Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
- ✓ Collège François GRUDE

• 42 entreprises :

- ✓ Agro Evolution
- ✓ Bel Fromagerie
- ✓ Serv SA
- ✓ Chartrain SARL
- ✓ Imprimerie Cornuel
- ✓ SCEA Des Sables
- ✓ Drouin SAS
- ✓ Menuiserie Lelièvre Sarl
- ✓ Ciment Calcia
- ✓ Euronutrition SAS
- ✓ Copirel
- ✓ La Poste
- ✓ Les Vergers de la Morinières SCEA
- ✓ Sel De Cherré
- ✓ Évéco (Super U Parigné L'evêque)
- ✓ Fimurex BTP
- ✓ Garage De La Champagne
- ✓ Epsilon Plus
- ✓ FPEE Industries
- ✓ Legrand France
- ✓ SNV Site De Volabraye
- ✓ Espri Restauration
- ✓ Garage Renault Foulon Dragon
- ✓ Decor Et Peinture
- ✓ Decotec SAS
- ✓ Charal
- ✓ Socamaïne
- ✓ Société Lavigne
- ✓ Garage Emery
- ✓ Marina SARL
- ✓ Wienerberger
- ✓ Technimaïne
- ✓ GKN Driveline
- ✓ NTN Transmission Europe
- ✓ Fontenoy Groupe Immobilier
- ✓ GAEC De L'ormeau
- ✓ Meral SA
- ✓ Orvia Sté
- ✓ Odysse Environnement SAS
- ✓ Rivard Sté
- ✓ ADAPEI
- ✓ Appert SARL

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-37

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'EXERCICE 2022

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°3 de l'exercice 2022 telle qu'elle figure en annexe selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement arrêtée à la somme de 44 816 457,62 €
- Section d'investissement arrêtée à la somme de 26 641 914,82 €

Cette délibération annule et remplace l'affectation du résultat décidée dans le cadre de la délibération n°2022-05 du 29 mars 2022 concernant le compte administratif – compte de gestion 2021 et l'affectation du résultat

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-38

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

PASSAGE AU REFERENTIEL POUR LA NOMENCLATURE M 57

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

:

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le passage du SDIS de la Sarthe au référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 par l'exercice du droit d'option ;
- Approuve le règlement budgétaire et comptable annexé,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la M57.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-39

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 tel qu'il figure en annexe,
 - . Arrête la section de fonctionnement à la somme de 38 706 170 euros
 - . Arrête la section d'investissement à la somme de 18 264 630,22 euros
- Précise que le budget est voté par chapitre (à l'exception du chapitre 657, voté par article).
- Autorise l'inscription de 600 000 € pour l'acquisition des parcelles AL 460 et AL 461 situées Boulevard Saint Michel à Coulaines et jouxtant l'emprise foncière actuelle du SDIS.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-40

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Vote les lignes d'autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'année 2023 telles qu'elles figurent en annexe.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-41

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

1/ Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- Subvention à l'association des personnels du SDIS de la Sarthe : 91 000 €
- Subvention à l'Œuvre des Pupilles : 2 500 €

2/ Décide que le versement de ces subventions ne pourra intervenir qu'après la production des comptes arrêtés par ces différents organismes pour l'année 2022 et d'un état des dépenses prévisionnelles pour l'année 2023 justifiant l'octroi de la subvention,

3/ Approuve la signature de la convention avec l'association des personnels du SDIS de la Sarthe, telle qu'elle figure en annexe.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-42

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

MISE A JOUR DU RECUEIL DES REGIMES INDEMNITAIRES

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la mise à jour du recueil des régimes indemnitaires figurant en annexe.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-43

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

TABLEAUX DES EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ANNEE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la création de deux postes de caporaux (cf.au protocole d'accord du 17 juin 2019) induisant une élévation de l'effectif en sapeurs-pompiers professionnels de 310 à 312.
- Approuve la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe affecté au groupement des services techniques (matériels roulants) en un poste d'agent de maîtrise au groupement des services techniques (matériels roulants).

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-44

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

CARTOGRAPHIE DES POSTES D'ENCADREMENT DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la cartographie des postes d'encadrement des sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 qui figure en annexe.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-45

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES POUR L'ANNEE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la cartographie des emplois administratifs et techniques au titre de l'année 2023 qui figure en annexe.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-46

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve les propositions d'amendement et de modification présentées dans l'annexe jointe qui constitueront les lignes directrices de gestion révisées du SDIS de la Sarthe pour les 6 prochaines années (2023-2028) avec possibilité d'une révision annuelle.

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2022-47

Conseil d'administration du 13 décembre 2022

Convocation du 30 novembre 2022

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ET DES ACTES NECESSAIRES A L'ORGANISATION DES CONCOURS DE CAPORAUX ET DE SERGENTS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Franco, Mme Lecor, Mme Cantin, M. Galpin, Mme Lelong, M. Métenier, Mme Berthe, M. Affagard, M. Floquet, M. Hubert, Mme Radou, Mme Hamonou-Boiroux, M. Vallienne,

Membres absents/excusés : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, Mme Lemeunier, M. Thomas, M. Dupuis, Mme Pain, M. Pollefoort, M. Lemonnier, M. Daniel Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Bousard M. Richard, Mme Brosset, Mme Moisy, M. Touche, M. Paris, Mme Buin, M. Chevallier, M. Grelier

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Autorise l'accord de principe sur notre participation à chacun des concours de caporaux et sergents de sapeurs-pompiers professionnels,
- Autorise la signature des conventions et documents nécessaires,
- Autorise l'inscription d'une ligne budgétaire de 31 000 € sur le BP 2023

Fait à Coulaines, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



ARRETES DU PREFET

Numéro **2022 / 2197**

Date **15 juillet 2022**

Objet : **Médaille d'Honneur des Sapeurs-pompiers.
Promotion du 14/07/2022**

Le préfet de la Sarthe

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée.

Sur proposition de M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Sarthe ;

ARRETE

Article 1er - Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille Grand'or

M. BOUCHET Jean-Yves – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LUCHE / SAINT JEAN

M. CHEVALLIER Bruno – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CERANS FOULLETOURTE

M. FOURMI Pascal – Adjudant-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD

M. LANDRY Daniel – Adjudant-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. MAGNOUX Laurent – Lieutenant 1^o classe de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

M. PICOT Alain – Adjudant-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

Médaille d'or

M. AGIN Dominique – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CHARTRE / RUILLE(LA)

M. BEQUIN Pierrick – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD

M. CARLIN Dany – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LUCHE / SAINT JEAN

M. CELLE Tony – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de TUFFE VAL CHERONNE

M. CHARBONNIER Guillaume – Adjudant-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

M. CROISARD Christophe – Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CHAHAIGNES

M. GAIGNON Franck – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD
M. GIRARD Thierry – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTVAL S/ LOIR
M. GUY Christophe – Lieutenant 1^o classe de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS
M. HUBERT Ulrich – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. KULIK Arnaud – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
Mme. LELIEGE Christelle – Sergente-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)
M. LEMOTHEUX Philippe – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SUZE S/SARTHE (LA)
M. LERAY Jean-Marc – Lieutenant-colonel de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS
M. METIVIER Philippe – Adjudant-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD
M. PALLONE Gerard – Médecin Lt-Colonel de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. POTHIER Fabrice – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. RAUX Nicolas – Lieutenant 2^o classe de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS
M. VAILLANT Herve – Caporal - chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SOUGE LE GANELON

Médaille d'argent

M. AUDHEON Tony – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS
Mme. BEAULIEU Dorothee – Sergente-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. BERGER Mickael – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MAROLLES LES BRAULTS
M. BLAMPIED Arnaud – Capitaine de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de GRAND LUCE (LE)
M. BLANCHARD Wilfried – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MAYET / VERNEIL
M. BRUNEAU Julien – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ECOMMOY
M. BUREAU Benjamin – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. CHABLE Yannick – Caporal - chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de STE JAMME S/SARTHE
M. CHRISTIAN Raymond – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CHAHAIGNES
M. COLAS Jerome – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de COURDEMANCHE
M. CONTE Christian – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)
M. COSME Dimitri – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BONNETABLE
M. DESLANDES Dominique – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de VALLON S/ GEE
M. DUMONT Mathieu – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BOULOIRE
M. GAUTIER Sébastien – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SABLE S/SARTHE
M. GUY Nicolas – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BREIL S/MERIZE (LE)
M. HUON Jerome – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ST CALAIS

M. HUON Philippe – Capitaine de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ST CALAIS
M. KERAVEC Cedric – Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD
M. LAURENT Benoit – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de THOIRE - FLEE
M. LE CORRE Jean-Frédéric – Adjudant de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTFORT LE GESNOIS
M. MAHIEU Sylvain – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BESSE S/ BRAYE
Mme. MILLET Lynda – Sergente-cheffe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de THOIRE - FLEE
M. MORGANT Eric – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SILLE LE GUILLAUME
M. MOULARD Jean-Baptiste – Adjudant de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de MONTVAL S/ LOIR
M. MUNAR Michael – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de GRAND LUCE (LE)
M. NAVARRE Mathieu – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de PARIGNE L'EVEQUE
M. NOIR Stephane – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de NOYEN S/SARTHE
M. PAINEAU Anthony – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BOULOIRE
M. PARIS Elvis – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FRESNAY SUR SARTHE
M. PATARD Thierry – Adjudant - chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de TELOCHE
M. PIRON Guillaume – Adjudant-chef de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. POISSON Eric – Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SILLE LE GUILLAUME
Mme. SCIBERRAS Katty – Adjudante de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS
M. VALLEE Jeremy – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CONLIE
M. VILLEDIEU DE TORCY Stanislas – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

Médaille de bronze

Mme. AHIER Zoé – Infirmière principale de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE
M. BAUDOIN Edouard – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de GRAND LUCE (LE)
M. BENATIER Stéphane – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SUZE S/SARTHE (LA)
M. BEROUARD Valentin – Sapeur 1^o classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LUDE (LE)
M. BERTIN Bastien – Caporal de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BREIL S/MERIZE (LE)
M. BLANC Michaël – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MAROLLES LES BRAULTS
M. BLANCHARD Teddy – Caporal de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD
M. BLOTTIERE Thomas – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de YVRE L EVEQUE
M. BRAULT Nicolas – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LUCHE / SAINT JEAN
Mme. BRUZZI Loréleine – Sapeure 1^o classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de AUBIGNE / VAAS
M. CABARET Paul – Infirmier de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FRESNAY SUR SARTHE

Mme. CAUVIN Beatrice – Sapeure 1° classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MALICORNE S/ SARTHE

M. CAVE Sébastien – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de NOYEN S/SARTHE

M. CHAMPION Maxime – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de SAVIGNE L'EVEQUE

Mme. COLLET Clemence – Caporale de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD

M. COLOMBU Gaylord – Sergent - chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ST GEORGES GAULTIER

M. COSME Julien – Caporal de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. COTTEREAU Adrien – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTMIRAIL - GREEZ

M. COTTEREAU Romain – Caporal de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. DESCHAMP Damien – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTMIRAIL - GREEZ

M. DUPRE Anthony – Sapeur 1° classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de BONNETABLE

Mme. EPINEAU Betty – Sergente de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MAMERS

Mme. FOUCHARD Ameline – Caporale-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de OISSEAU LE PETIT

M. GALERNE Sebastien – Sapeur 1° classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de TUFFE VAL CHERONNE

M. GARREAU Nolan – Sapeur 1° classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CERANS FOULLETOURTE

M. GESLIN Mathieu – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FRESNAY SUR SARTHE

M. GLASBERG Julien – Adjudant de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. GOUPIL Jérémy – caporal - chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de VIBRAYE

M. HELEINE Mikaël – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ANCINNES

Mme. LEBERT Christelle – Sergente de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de COURDEMANCHE

Mme. LEBLAY Nadège – Caporale-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de PARIGNE L'EVEQUE

M. LECOMTE Romain – Sergent de sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. MARTINEZ Louis-José – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ST GERMAIN - CHENU

Mme. MARTINEZ Sandra – Sergente de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ST GERMAIN - CHENU

M. MAURIN Joris – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. MOREAU Jérémiah – Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CHANGE

M. MOUCHE Frédéric – Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de PARCE SUR SARTHE

M. NICOLAS Matthieu – Sapeur 1° classe de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

M. NOS Rodolphe – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CERANS FOULLETOURTE

M. PHILIPPOT Romain – caporal de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTMIRAIL - GREEZ

M. RAGOT Vincent – Sergent de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de PRUILLE L'EGUILLE

M. SASSIGNOL Charli – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de CHANGE

M. SOUCHARD Valentin – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. VANDORME Julien – Caporal - chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de ANCINNES
M. WEISS Anthony – Caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTMIRAIL - GREEZ

Article 2 – M. le Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture et Mme. la Sous-préfète, Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Emmanuel AUBRY



Arrêté n° 2022/2304 du 28 juillet 2022
Portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles 2022

Le Préfet de la Sarthe,

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu le décret n° 97.1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté n° 2021 / 2977 du 21 décembre 2021 portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles au titre de l'année 2022 ;

Vu les avis des conseillers techniques départementaux ;

Sur proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

Arrête

Article 1 : L'Arrêté n° 2021 / 2977 du 21 décembre 2021 portant modification des listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles au titre de l'année 2022, est abrogé.

1^{ère} PARTIE : FONCTIONS OPERATIONNELLES

Article 2 : Peuvent exercer une fonction opérationnelle, sous l'autorité du directeur départemental :

Chefs de Site :

M. Ludovic AURIAU
M. Daniel DESCHAMPS
M. Manuel GOURIOU
M. Arnaud GRAS

M. Fabien HULLO
M. Christophe JARDIN
M. Yves LE BRETON

M. Jean-Marc LERAY
M. Laurent MORDRET
M. Marc RALLU

Chefs de Colonne :

M. Julien BAILLY
M. Laurent BERTRAND
M. Matthieu BERTRAND
M. Raphaël CASTELAIN
M. Jeremy DALLIER

M. Vincent DUBOIS
M. Julien FOULON
M. Benoît GUERIN
M. Alexandre GROSSE
M. David LENOIR

Mme Charlotte LEROY
M. Romain PEREZ
M. Florent REY
M. Benoît ROUSSEAU

Chefs de Groupe :

Mme Clémire ALPHONSE
Mme Sandrine BERGER
M. Charles Antoine BOUTROY
M. Stéphane BRAZILLE
M. Laurent CASSERON
M. Denis CHOISNET
Mme Isabelle CHOUPAUD

M. Pascal CHOUPAUD
M. Stevonn CURRAN
M. Jean-Luc FERRE
M. Sébastien GAUTIER
M. Simon GIVRAS
M. Guillaume GOHIER
M. Christophe GUY

M. Matthieu LEDUC
M. Pascal LODIN
M. Laurent MAGNOUX
M. Philippe MARTIN
M. Vincent PERDEREAU
M. Laurent ROUALEC
M. Killian TRUCAS

CIS ANCINNES

M. Benoît DEZALAY

CIS AUVERS LE HAMON

M. Mickaël BLU

CIS BALLON SAINT MARS

M. Patrick CORMIER
M. Alexandre GAIGNON

CIS BEAUFAY

M. Thierry FROGER

CIS BEAUMONT SUR SARTHE

M. Thierry BOULAY
M. Ludovic BAUDOIN

CIS BESSE SUR BRAYE

M. Mickaël HUARD

CIS BONNETABLE

M. Didier PAVE

CIS BOULOIRE	M. Olivier DOUYERE
CIS LE BREIL SUR MERIZE	M. Franck PLAIS M. Yann BUON
CIS BRULON	M. Thierry LECORNUE M. Emmanuel HAUBOIS
CIS CERANS FOULLETOURTE	M. Eric GUERIN M. Stéphane BUAILLON
CIS CHAHAINES	M. Daniel CHRISTIAN M. Christophe CROISARD
CIS CHALLES	M. Allan JOSSELIN
CIS CHANGE	M. Cédric PASSE
CIS CHANTENAY VILLEDIEU	M. Laurent BOUGEANT
CIS CONLIE	M. Jérôme THOMAS
CIS CONNERRE	M. Patrick BOBY M. Christophe MARY M. Thomas JODEAU
CIS COURDEMANCHE	M. Frédéric CHANTELOUP M. Mickael GIRAULT
CIS ECOMMOY	M. Jean-Philippe HENRI M. Sylvain LETOURMY M. Mickael BUSSON M. Marc-Antoine LETELLIER
CIS LA FLECHE	M. Jacques BOURDON M. Bruno ROUILLARD M. Matthieu DESCAMPS
CIS FRESNAY SUR SARTHE	M. Arnaud BRUNEAU
CIS GESNES LE GANDELIN	M. Olivier CRISON
CIS LA CHARTRE-RUILLE	M. Carlos FIGUEIREDO
CIS LE LUDE	M. Thierry LELARGE M. Cyrille GAULUPEAU
CIS LOUE	M. Jérôme HOUDAYER
CIS LUCHE-ST JEAN	M. Rodolphe BRIFFAULT
CIS MAMERS	M. Jérôme GALPIN M. Christophe FAURE M. Damien TARIEL
CIS MARCON	M. Patrick MATHIS

CIS MAROLLES LES BRAULTS	M. Sébastien HERVE
CIS MAYET VERNEIL	M. Grégory MARTIN M. Nicolas USSEL M. Philippe GRIVEAU
CIS MONTFORT LE GESNOIS	M. Anthony ROUX
CIS MONTVAL SUR LOIR	M. Arnaud BLAMPIED M. Pascal PELTIER
CIS NOYEN SUR SARTHE	M. Jérôme FONTAINE
CIS OISSEAU LE PETIT	M. Cédric CHAPRON
CIS PARCE SUR SARTHE	M. Frédéric POIRRIER
CIS PARIGNE LE POLIN	M. Patrice CAHOREAU
CIS PARIGNE L'EVEQUE	M. Alexandre BORDAISEAU
CIS PRECIGNE	M. Eric DUBAS
CIS SABLE SUR SARTHE	M. Marc PELTIER M. Sylvain PEROUZEL
CIS SILLE LE GUILLAUME	M. Frédéric BESNIER M. Mickaël GANDON
CIS SOULIGNE SOUS BALLON	M. David CHOLLET
CIS LA SUZE SUR SARTHE	M. David LEMAITRE
CIS SAINT CALAIS	M. Philippe SARRA M. Philippe HUON
CIS SAINT COSME EN VAIRAIS	M. Ludovic DEBUSNE
CIS SAINT GEORGES LE GAULTIER	M. Jean-Luc CHARPENTIER
CIS SAINT GERMAIN - CHENU	M. Claude CORROYER M. Fabrice PORCHERON
CIS SAINTE JAMME SUR SARTHE	Mme Valérie GUINET M. Fabrice ROBILLIARD
CIS SAINT MICHEL DE CHAVAINES	M. Olivier CORBIN
CIS SAINT SYPMHORIEN	Mme Pauline LETOURNEAU
CIS SAVIGNE L'EVEQUE	M. Sébastien ROULLIER

CIS TENNIE	M. Loïc LETHIELLEUX
CIS TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Didier DE KONINCK
CIS VIBRAYE	M. Eric DORIZON M. Christian SAUSSEREAU
CIS YVRE LE POLIN	M. Emmanuel HERCE
CIS YVRE L'EVEQUE	M. Denis ARNAUD
SPV SDIS	M. Christian LETELLIER

2^{ème} PARTIE : SPECIALITES

Section 1 : Systèmes d'Information et de Communication

Article 3 : Exercent une spécialité dans le domaine des systèmes d'information et de communication :

Commandant des Systèmes d'Information et de Communication :

M. Marc RALLU (titulaire du diplôme de commandant des systèmes d'information et de communication)

Officiers des Systèmes d'Information et de Communication (titulaires du diplôme d'officier des systèmes d'information et de communication):

M. Raphaël CASTELAIN
M. Julien FOULON

M. Christophe JARDIN
M. Benoît GUERIN

M. Fabien HULLO

Chef de salle opérationnelle (titulaire du diplôme de coordinateur de salle opérationnelle):

Mme Clémire ALPHONSE
M. Jérôme ARNOU
M. Corentin BELLANGER
M. Matthieu BERTRAND
M. Charles Antoine BOUTROY
M. Laurent CASSERON
M. Raphaël CASTELAIN
M. Denis CHOISNET
M. Alexandre COISINE
M. Stevonn CURRAN

M. Jean-Luc FERRE
M. Marcellin EGER
M. Julien FOULON
M. Sébastien GAUTIER
M. Simon GIVRAS
M. Guillaume GOHIER
M. Matthieu LEDUC
M. David LENOIR
Mme Charlotte LEROY
M. Laurent MAGNOUX

M. Philippe MARTIN
M. Guillaume OUVRARD
M. Vincent PERDEREAU
M. Romain PEREZ
M. Marshall PROCIDA
M. Nicolas RAUX
M. Florent REY
M. Laurent ROUALEC
M. Killian TRUCAS

Adjoint aux chefs de salle opérationnelle et chefs opérateurs de salle opérationnelle (titulaires du diplôme d'opérateur de salle opérationnelle minimum):

M. Ronan BAUVAIS
M. Gilles BAZILE
M. Jacques BOURDON
M. Benoît BOURNY

M. David CHOLLET
M. Stéphane FRANCIN
Mme Peggy GAUTIER
M. Christophe HOUDOIN

M. Didier PAVE
Mme Cindy PIRON
M. Patrick POUTEAU
M. Fabien RENEUX

Opérateurs de salle opérationnelle (titulaires du diplôme d'opérateur de salle opérationnelle):

M. Ludovic BAUDOIN
Mme Isabelle BERTIN
M. Kévin BIDAUX
M. Romain BOLLE
M. Nicolas BRAULT
M. Etienne BRION
M. Yann BUON
M. Julien CAULIER
M. Théo CHARRIERE
Mme Karine CHOTARD
M. Pierre CORMIER
M. Julien COSME
M. Jérôme COURTEMANCHE
M. Arnaud DECONINCK

M. Alexandre FRAT
M. Valentin FROGER
M. Alexandre GAIGNON
M. Alan GAUDREE
M. Sylvain GODARD
M. Sébastien GRUDE
Mme Cindy GUILLON
M. Kévin JUGE
Mme Hélène LABELLE
M. Ludovic LAPORTE
M. Philippe LEMOTHEUX
M. Benjamin LEPINAY
M. Stéphane LEVEQUE
Mme Eugénie LIGNEUL

M. Nicolas MASSON
M. Sébastien MORNET
M. David NEVEU
Mme Valérie PAPIN-CHARON
M. Frédéric POTTIER
Mme Priscilla SENEÉ
M. Guillaume RAUD
M. Alan RAULO
M. Anthony ROUX
M. Charli SASSIGNOL
Mme Anne-Charlotte THIBAUDEAU
M. Stanislas THIEBAUT
M. Stanislas VILLEDIEU DE TORCY

Techniciens des systèmes d'information et de communication :

M. Emilien ANGE
M. Benoît LEFILLASTRE

M. Laurent BATARD

M. Jean-Marie TACHEAU

Section 2 : Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Biologique

Article 4 : Exercent une spécialité au sein de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Biologique

Référent départemental risques chimiques (spécialité de niveau 3) :

M. Manuel GOURIOU (titulaire du RCH 4)

Référent départemental adjoint risques chimiques (spécialité de niveau 3) :

M. Christophe JARDIN
M. Julien FOULON

Référent départemental risques biologiques – membres du SSSM :

Mme Karine ANCELIN, pharmacienne ; Conseiller technique départemental
M. Gilbert BROTHIER, pharmacien

Chefs de cellule risques chimiques (titulaires du RCH 3 - spécialité de niveau 3) :

Mme Karine ANCELIN
M. Ludovic AURIAU
M. Julien BAILLY
Mme Sandrine BERGER
M. Laurent BERTRAND
M. Jérémy DALLIER

M. Vincent DUBOIS
M. Julien FOULON
M. Sébastien GAUTIER
M. Simon GIVRAS
M. Christophe JARDIN

M. Matthieu LEDUC
Mme Charlotte LEROY
M. Pascal LODIN
M. Romain PEREZ
M. Benoît ROUSSEAU

Equippers intervention risques chimiques (titulaires du RCH2 - spécialité de niveau 2) :

M. Franck ALLENNE
Mme Clémire ALPHONSE
M. Richard AMANON
M. Jérôme ARNOU
M. Denis ASSIER
M. Tony BAUDRY
M. Ronan BAUVAIS
M. Patrice BECHU
M. Nabel BEL ACH
Mme Isabelle BERTIN
M. Jean-François BERTHELOT
M. Sylvain BEUNAICHE
M. Thomas BOUTEILLER
M. Mickaël BRETEAU
M. Laurent BRISARD
M. Jean-Gaston BUCHENET
M. Laurent CASSERON
M. David CHEREAU
M. Jérémy CHEVALLEREAU
M. Denis CHOISNET
M. Pascal CHOUPEAU
M. Stéphane COLLEE
M. Manuel CORBIN

M. Charles COTTEREAU
M. Alan COSNE
M. Raoul CRONIER
M. Stevann CURRAN
M. Thibault DELUGRE
M. Jérôme DOUVENOULT
M. Laurent DOUVENOULT
M. Olivier DOUYERE
M. Christophe EVRARD
M. Yann FENARD
M. Gaël FERNIER
M. Alain GAUTIER
Mme Peggy GAUTIER
M. Régis GOLA
M. Manuel HALBOUT
M. Jean Pierre HERVE
M. Jean-Michel JOUBERT
M. Arnaud KULIK
M. Pascal LEBEAUPIN
M. Romain LEGUENNEC
Mme Audrey LEMAIRE
M. Olivier LENOIR
Mme Alexandra LEVOYE

Mme Gaëlle LHERAULT
M. Laurent MAGNOUX
M. Philippe MARTIN
M. Guillaume MONEREAU
M. Thomas MONOYER
M. Bruno PAYET
M. Marc PELTIER
M. Vincent PERDEREAU
M. Sylvain PEROUZEL
M. Jean Philippe PETITE
M. Fabrice POTHIER
M. Frédéric PRADINES
M. Karl RAUX
M. Nicolas RAUX
M. Grégory RIBOT
M. Richard ROINET
M. Benoît ROYEAU
M. Nicolas SERIT
M. Yann THARREAU
M. Edouard THEETTEN
M. Laurent VANDERME
M. Jérôme VERNY

Equipiers reconnaissance risques chimiques (titulaires du RCH1 - spécialité de niveau 1) :

M. Oumar BA	M. Jean Noel GERVAIS	M. Gilbert LEBESLE
M. Ludovic BERNARDON	M. Manuel GERVAIS	M. David MACE
M. Maxime BESNARD	M. Baptiste GOYER	M. Maxime ORIARD
M. Guillaume CHARBONNIER	M. Sébastien GRUDE	Mme Véronique PAPON
M. Romain COTTEREAU	M. Christophe HOUDOIN	M. Denis RICHARD
M. Romain CRONIER	M. Valentin JUIN	M. Jean ROMARIE
M. Ronan DELION	M. Julien LAGANE	M. Anthony ROUX
M. Teddy DENIAU	M. Fabien LANDELLE	M. Arnaud THIERRY
M. Nicolas GASNIER	M. Ludovic LAPORTE	

Section 3 : Equipe Risques radiologiques

Faisant fonction de Référent départemental "risques radiologiques" :

M. Laurent MORDRET (titulaire du RAD3)

Référent départemental adjoint "risques radiologiques" (spécialité de niveau 3) :

M. Fabien HULLO (titulaire du RAD3)

Equipiers intervention risques radiologiques (titulaires du RAD2 - spécialité de niveau 2) :

M. Romain BOLLE	M. Vincent DUBOIS	M. Pascal LODIN
-----------------	-------------------	-----------------

Equipiers reconnaissance risques radiologiques (titulaires du RAD1 - spécialité de niveau 1) :

M. Matthieu BERTRAND	M. Julien FOULON	Mme Charlotte LEROY
M. Laurent BRISARD	M. Manuel GOURIOU	M. Romain LEGUENNEC
M. Jérémy DALLIER	M. Pascal LEBEAUPIN	M. Nicolas SERIT
M. Thibault DELUGRE	M. Matthieu LEDUC	

Section 4 : Prévention des risques

Article 5 : Sont habilités à effectuer des missions de prévention et à présider les jury d'examen de SSIAP conformément à l'article 9 de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV2 recyclé dont les noms suivent.

Présidence de la sous-commission départementale de sécurité :

M. Christophe BURBAUD

M. Yves LE BRETON

Chef du service Prévention :

M. Laurent CASSERON

Rapporteur devant les commissions et représentant le DDSIS (titulaire du PRV2, spécialité de niveau 3) :

M. Stéphane BRAZILLE
Mme Sandrine BERGER
M. Laurent CASSERON

M. Thierry GAUGAIN
M. Christophe GUY

M. Anthony TRIFAUT
M. Romain PEREZ

Instructeur des dossiers d'installations classées (titulaires du PRV2, spécialité de niveau 3 et du module ICPE) :

M. Stéphane BRAZILLE
M. Laurent CASSERON

M. Thierry GAUGAIN

M. Florent REY

Agent de prévention (rapporteur des visites et des études de dossier relatifs aux ERP de 5^{ème} cat sans locaux à sommeil, titulaire du PRV1) :

M. Vincent PERDEREAU

Section 5 : Unité de sauvetage, d'appui et de recherche (USAR)

Article 6 : Exercent une spécialité au sein des Unités de Sauvetage d'Appui et de Recherches

Référent départemental :

M. Alexandre GROSSE, chef de section USAR, titulaire du SDE3, spécialité de niveau 3.

Chefs de section USAR (titulaires du SDE3, spécialité de niveau 3) :

M. Matthieu BERTRAND

M. Karl RAUX

M. Florent REY

Chefs d'unité USAR (titulaires du SDE2, spécialité de niveau 2) :

M. Grégory AVENEL

M. Alain GAUTIER

M. Sylvain LEROUX

M. Sébastien BINET

M. Guillaume GOHIER

M. Kevin MACHEFER

M. Julien CAULIER

M. Sébastien GUILMET

M. Anthony SINEAU

M. Christophe DUSSAUZE

M. Ulrich HUBERT

M. Arnaud THIERRY

M. Damien GARCIA

M. Bruno LABELLE

M. Sébastien VALLEE

Equipiers USAR (titulaires du SDE1, spécialité de niveau 1) :

M. Charliel APRIL

M. Loic GAUDIN

M. Julien LEROUX

M. Ludovic BERNARDON

M. Ludovic GAUVIN

M. Philippe MARTIN

M. Dimitri BOUGARD

M. Jean-Noël GERVAIS

M. Franck MARTINEAU

M. Kylvian BOURGEOIS LANDEL

M. Manuel GERVAIS

M. Etienne PARISOT

M. Thomas BOUTEILLER

M. Dominique GIRARDOT

M. Bruno PAYET

M. Matthieu BRETEAU

M. Julien GLASBERG

M. Laurent PICARD

M. Julien BROTHIER

M. Régis GOLA

M. Gwennaël PRIGENT

M. Christophe BUREAU

M. Frédéric GUERIN

M. Fabrice POTHIER

M. Anthony CHESNEAU

M. Frédéric GUYARD

M. Emmanuel RAULO

M. Fabien CHEVREUX

M. Yohann GUYARD

M. Romain SABATIER

M. Thibault DELUGRE

M. Jean Michel JOUBERT

M. Mickael SANGLEBOEUF

M. Kévin DIDELOT

M. Stéphane JOSEPH

M. Matthieu SCIBERRAS

M. Olivier DOUYERE

M. Gilbert LEBESLE

M. Frédéric TENIN

M. Jean-Christophe DURET

M. Romain LEGUENNEC

M. Baptiste TREMEAU

M. Yann FENARD

M. David LENOIR

M. Ludovic TURPIN

M. Pascal FOURMI

M. Olivier LENOIR

M. Jérôme VERNY

Equipiers USAR membres du SSSM, titulaires de la qualification SDE 1 :

Infirmier :

M. Gaël HARDOUIN

M. Vincent BALLESTEROS RIO

Risques bâtimentaires :

M. Matthieu BERTRAND

M. Alexandre GROSSE

M. Karl RAUX

M. Florent REY

Section 6 : Feux de forêt et d'espaces naturels

Article 7 : Exercent une spécialité dans le domaine du feu de forêt et d'espaces naturels

Référent départemental feux de forêts et d'espaces naturels :

M. Benoît GUERIN, titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3

Référent départemental adjoint feux de forêts et d'espaces naturels :

M. Florent REY

Chefs de site (titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3) :

M. Yves LE BRETON

Chefs de secteur (titulaire du FDF4, spécialité de niveau 2) :

M. Ludovic AURIAU
M. Julien BAILLY
M. Laurent BERTRAND
M. Matthieu BERTRAND
M. Raphael CASTELAIN
M. Jérémy DALLIER

M. Daniel DESCHAMPS
M. Vincent DUBOIS
M. Manuel GOURIOU
M. Alexandre GROSSE
M. Fabien HULLO

M. Christophe JARDIN
M. David LENOIR
M. Jean-Marc LERAY
M. Florent REY
M. Benoît ROUSSEAU

Chefs de groupe (titulaire du FDF3, spécialité de niveau 1) :

M. Thierry BEREAU
Mme Sandrine BERGER
M. Frédéric BESNIER
M. Arnaud BLAMPIED
M. Laurent BOUGEANT
M. Mickaël BLU
M. Alexandre BORDAISEAU
M. Jacques BOURDON
M. Charles-Antoine BOUTROY
M. Stéphane BRAZILLE
M. Rodolphe BRIFFAULT
M. Arnaud BRUNEAU
M. Laurent CASSERON
M. Jean-Luc CHARPENTIER
M. Denis CHOISNET
M. David CHOLLET
Mme Isabelle CHOUPAUD
M. Pascal CHOUPAUD
M. Daniel CHRISTIAN
M. Steeven CURRAN
M. Didier DE KONINCK
M. Eric DORIZON

M. Olivier DOUYERE
M. Christophe FAURE
M. Jean Luc FERRE
M. Carlos FIGUEIREDO
M. Julien FOULON
M. Jérôme GALPIN
M. Cyrille GAULUPEAU
M. Sébastien GAUTIER
M. Simon GIVRAS
M. Arnaud GRAS
M. Eric GUERIN
M. Christophe GUY
M. Jean-Philippe HENRI
M. Sébastien HERVE
M. Mickaël HUARD
M. Philippe HUON
M. Thomas JODEAU
M. Allan JOSSELIN
M. Thierry LECORNUE
M. Matthieu LEDUC
M. Thierry LELARGE
M. David LEMAITRE

M. Christian LETELLIER
M. Loic LETHIELLEUX
M. Pascal LODIN
M. Laurent MAGNOUX
M. Grégory MARTIN
M. Christophe MARY
M. Patrick MATHIS
M. Laurent MORDRET
M. Cédric PASSE
M. Didier PAVE
M. Marc PELTIER
M. Pascal PELTIER
M. Vincent PERDEREAU
M. Romain PEREZ
M. Marc RALLU
M. Karl RAUX
M. Fabrice ROBILLIARD
M. Laurent ROUALEC
M. Anthony ROUX
M. Christian SAUSSEREAU
M. Killian TRUCAS

Chefs de groupe détachement d'intervention spécialisé (titulaire du FDF3) :

M. Matthieu BERTRAND
M. Frédéric BESNIER
M. David CHOLLET

M. Simon GIVRAS
M. Benoît GUERIN
M. David LENOIR

M. Cédric PASSE
M. Florent REY

Équipiers détachement d'intervention spécialisé:

M. Cédric BARAULT
M. Sébastien BEAUMONT
Mme Sabrina BEAURY
M. Ludovic BOULAY
M. Sébastien BOULAY
M. Nicolas BRAULT
M. Cyril BRION
M. Olivier CABARET
M. Valentin CAMUS
M. Cédric CHAPRON
M. Angélo CHAUDET
M. Fabien CHEVREUX
M. Yoan CIBOIRE
M. Gaylord COLOMBU
M. Jérôme COURTEMANCHE

M. Ronan DELION
M. Emmanuel DESCHARREAUX
M. Gaylord DRONNE
M. Alexandre DUHAUBOIS
M. Xavier DURIF
M. Morgan FONTAINE
M. Alexandre GAIGNON
M. Nicolas GAUDIN
M. Frédéric GUÉRIN
M. Christopher GUIN
M. Pascal HERTAUX
M. Charles-Philippe HOULBERT
M. Bruno LABELLE
M. Julien LANDELLE
M. Gilbert LEBESLE

M. Fabien LENOIR
M. Benjamin LEPINAY
M. Damien LEVEAU
Mme Eugénie LIGNEUL
M. Kevin MACHEFER
M. Olivier MARDINLI
M. Joris MAURIN
M. Jérôme OLIVIER
M. Gwenaël PRIGENT
M. Nicolas RAINTEAU
M. Guillaume ROUGET
M. Mickaël ROUGET
M. Laurent ROULLIER
M. Romain TOUILLET
M. Jérôme VERNY

Officier AERO 3 :

M. Alexandre GROSSE

M. Benoit GUERIN

M. Florent REY

Officier AERO 2 HBE :

M. Vincent DUBOIS

Section 7 : Conduite

Article 8 : La conduite des engins est autorisée comme suit :

Types de permis détenus	Types d'engins autorisés à la conduite et à la mise en service		
A (2 roues > 125 cm ³)	Motocyclette		
B permis probatoire (- de 3 ans) Conduite autorisée hors aller en intervention (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T)	VL / VF ⁽⁵⁾	VTU ⁽⁵⁾	VPI ⁽⁵⁾
	VTUTP ⁽⁵⁾	VTP ⁽⁵⁾	VSR ⁽⁵⁾
B (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5T)	VL / VF ⁽⁵⁾	VTU ⁽⁵⁾	VPI ⁽⁵⁾
	VTUTP ⁽⁵⁾	VTP ⁽⁵⁾	VSR ⁽⁵⁾
	VLTT / VLTTU ⁽²⁾	VSAB ⁽⁵⁾	VSAV ⁽⁵⁾
B (véhicules dont le PTAC est > à 3,5 T et ≤ à 4,5 T) <i>Décret n°2019-1260</i>	Véhicules dont le PTAC n'excèdent pas 4,5 tonnes, à la double condition que : <ul style="list-style-type: none"> - Le délai probatoire soit expiré - Le titulaire du permis B ait suivi et validé la formation conduite préventive 		
BE (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T attelés d'une remorque)	<ul style="list-style-type: none"> - remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3500 kg et - la somme des PTAC du VL et de la remorque est supérieure à 4250 kg 		
C Véhicules isolés dont le PTAC est > 3,5T Remorque possible si PTAC est ≤ 750 kg	FPT ⁽¹⁾	FSRM	FPTLSR / FPTSR ⁽¹⁾
	CCFM / CCFS ^{(1) (2)}	CCRM ^{(1) (2)}	CCGC ⁽¹⁾
	EPA ⁽³⁾	BEA ⁽⁴⁾	VPCE
	Autres véhicules lourds non articulés		
C1 Véhicules dont le PTAC est > 3,5 T et ≤ 7,5T, remorque possible si PTAC ≤ à 750 kg	FIL ⁽¹⁾ , CCRL ^{(1) (2)}		
C1E Véhicules dont le PTAC est > 3,5 T et ≤ 7,5T avec remorque ou semi- remorque > à 750 Kg, PTRA de l'ensemble limitée à 12 T. ou véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque dont le PTAC est >3,5 T, PTRA de l'ensemble limitée à 12 T.	FIL ⁽¹⁾ , CCRL ^{(1) (2)}		

Les titulaires de permis C et CE doivent se conformer aux limitations de poids mentionnées sur leur permis de conduire.

Formation complémentaire conseillée :

⁽²⁾ COD 2

⁽⁵⁾ Conduite préventive

Formations complémentaire obligatoires :

⁽¹⁾ COD 1

⁽³⁾ COD 6 - Échelier

⁽⁴⁾ COD 6 - Manipulation d'un bras élévateur

Conformément à la circulaire DSC n°692 du 18 décembre 2007, l'attestation de formations COD 6 – Echelier et/ou COD 6 – Manipulation d'un bras élévateur est équivalente à une autorisation de conduite reconnue par l'établissement

Section 8 : Equipe subaquatique

Article 9 : Exercent une spécialité au sein de l'équipe subaquatique :

Référent départemental (spécialité de niveau 3) :

M. Patrice AUMONT (conseiller technique habilité 50/60m)

Conseiller technique (spécialité de niveau 3) :

M. Pierre WEHRLE (habilité 50/60m)

Chefs d'unité (spécialité de niveau 2) :

M. Stéphane BOUTHIER (habilité 50/60m)	M. Rodolphe ROINNE (habilité 50/60m)	M. Jean Baptiste MOULARD (habilité 50/60m)
M. Nicolas CHENOT (habilité 50/60m)	M. Yann LEROI (habilité 50/60m)	M. Vincent VANNIER (habilité 50/60m)
M. David CADIOT (habilité 50/60m)		

Dispositions de sécurité obligatoires 60 m (Plongée à l'air avec décompression à l'Oxygène table air/oxy 6m) ou Plongée Trimix normoxique

Scaphandriers autonomes légers (spécialité de niveau 1) :

M. Maxime BONHOMME (habilité 30m)	M. Julien DESNOS (habilité 30 m)	M. Mickael LAHOREAU (habilité 30m)
M. Matthieu BOTTE (habilité 30m)	M. Matthieu DUBOIS (habilité 30 m)	M. Christophe LAUNAY (habilité 30m)
M. Benjamin BUREAU (habilité 30 m)	M. Yohann GUYARD (habilité 30m)	M. Manuel MONTBRUN (habilité 30m)
Mme Elodie COLLET (habilité 30 m)	M. Franck FOURNIE (habilité 30m)	M. Guillaume PIRON (habilité 30m)
M. Julien COSME (habilité 30 m)	M. Damien GARCIA (habilité 30m)	
M. Teddy DENIAU (habilité 30m)	M. Charles-P. HOULBERT (habilité 30m)	

Détiennent la qualification uniquement de SAV EV :

M. David CADOR	M. Gwénaél PRIGENT	M. Arthur BRAZILLE
M. Stéphane COLLEE	M. Olivier BOURDON	M. Valentin JUIN

Référent départemental SAV :

M. Patrice AUMONT

L'équipe SAL détient également la qualification SAV, et SAV option EV (Eau Vive).

Surface non libre niveau 1 :

M. Patrice AUMONT

M. Pierre WEHRLE

Section 9 : Nautoniers

Article 10 : Sont aptes à partir en intervention avec le Véhicule Plongeurs (VPL) et à assurer la fonction de nautonier :

M. Jimmy ALAIN	M. Vincent EMERY	M. Romain LECOMTE
M. Franck ALLENNE	M. Gaël FERNIER	M. Mathias LE PENNEC
M. Charlélie APRIL	M. Franck FOURNIE	M. Yann LEROI
M. Tony AUDHEON	M. Damien GARCIA	M. David MACE
M. Patrice AUMONT	M. Xavier GARREAU	M. Jérémy MAMOUR
M. Ludovic BERNARDON	M. Régis GOLA	M. Xavier MERIENNE
M. Jérémy BESNARD	M. Julien GUEDEU	M. Jean-Baptiste MOULARD
M. Stéphane BOUTHIER	M. Alexandre GUINOIS	M. Sébastien OLIVIERO
M. Benjamin BUREAU	M. Yohann GUYARD	M. Gaël PARISOT
M. David CADIOT	M. Manuel HALBOUT	M. Guillaume PIRON
M. Nicolas CHENOT	M. Alfaric HEROUT	M. Fabrice POTHIER
M. Stéphane COLLEE	M. Damien HUBERT	M. Manuel RABAROT
M. Tony DEBUS	M. Jean-Michel JOUBERT	M. Jean ROMARIE
M. Teddy DENIAU	M. Mickael LAHOREAU	M. Vincent VANNIER
M. Laurent DOUVENOULT	M. Christophe LAUNAY	M. Jérôme VERNY
M. Christophe DUSSAUZE	M. Alexandre LBOUGRE	M. Pierre WEHRLE

Section 10 : Groupe de Reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux

Article 11 : Exercent une spécialité au sein du GRIMP :

Référent départemental (spécialité de niveau 3) :

M. Frédéric SEMENT (titulaire de l'IMP3 spécialité de niveau 2)

Référent départemental adjoint (spécialité de niveau 3) :

M. Mickaël SARTHOIS (titulaire de l'IMP3 spécialité de niveau 2)

Chef d'Unité (titulaires de l'IMP3, spécialité de niveau 2) :

M. Tony AUDHEON
M. Cédric BARAULT

M. Alexandre GUINOIS

M. Guélor HORION

Sauveteur du GRIMP (titulaires de l'IMP2, spécialité de niveau 1) :

M. Jimmy ALAIN
M. Jérémy BESNARD
M. Sylvain BEUNAICHE
M. Julien CHALIGNE
M. Guillaume DIGUER

M. Jérôme DOMAIN
M. Valentin FROGER
M. Julien GUEDEU
M. Alfaric HEROUT
M. Romain LECOMTE

M. Yannick LELIEVRE
M. Jérémy MAMOUR
M. Guillaume POISSON
M. Emmanuel RABAROT
M. Nicolas SERIT

Sauveteurs du GRIMP, membres du SSSM, titulaires de la qualification IMP 1 :

Médecin : M. Hoai-nam PHAN
Infirmiers : M. Paul CABARET

Mme Eve ATTAL
M. Benjamin GUERANGER

Section 11 : Equipe d'interventions animalières

Article 12 : Exercent une spécialité au sein de l'équipe d'intervention animalières :

Référent départemental :

M. Cédric BARAULT (titulaire de l'ANIM3)

Conseiller technique (spécialité de niveau 3) :

M. Fabien CHEVREUX (titulaire de l'ANIM3)

M. Xavier MERIENNE (titulaire de l'ANIM3)

Equipier (titulaires de l'ANIM3) :

M. Grégory AVENEL
M. Ronan BAUVAIS
M. Matthieu DUBOIS
M. Geoffray ERNY
M. Allan GAUDREE
M. Jean-Noël GERVAIS
M. Régis GOLA
M. Manuel HALBOUT

M. Alfaric HEROUT
M. Mickaël LAHOREAU
M. Romain LECOMTE
Mme. Sophie LEGENTIL
M. Vincent LEROY
M. Anthony LOISON
M. Kévin MACHEFER

M. Manuel MONTEBRUN
M. Gaël PARISOT
M. Romain SABATIER
M. Mickaël SANGLEBOEUF
M. Ludovic TURPIN
M. Sébastien VALLEE
M. Vincent VANNIER

Equipier (titulaires de l'ANIM2) :

M. Gilles BOITTIERE
M. Sébastien CONUAU
M. Jérôme DEVANNE
M. Thomas FAUCHEUX
M. Arnaud HOHMANN

M. Nicolas MAGUE
M. Etienne BRION
M. Dylan COUEDOR
M. Adrien DESBUSNE
M. Guillaume FRESNARD

M. Julien LEMIRE
M. Mickaël LEMIRE
M. Ludovic POTET
M. Vincent VAUCELLE

3^{ème} PARTIE : Service de Santé et de Secours Médicaux

Article 12 : Les personnels du service de santé et de secours médical, détenteurs de la compétence de médecine de catastrophe sont :

Capacité nationale de médecine de catastrophe :

M. Charles BARBIEUX

M. Claude Philippe MOUGEOLLE

M. Gérard PALLONE

Diplôme d'université de médecine de catastrophe :

Mme Karine ANCELIN

Article 13 : assure la fonction de conseiller spécialisé en biologie :

Mme Laetitia MARCUS

Article 14 : assure la fonction d'infirmiers protocolés soins d'urgence :

Mme Zoé AHIER
Mme Virginie ANDRY
M. Vincent BALLESTEROS RIO
Mme Aurore BELLANGER
Mme Gaëlle BEQUIN
Mme Lucie BOUTHORS
M. Paul CABARET
Mme Rafaela CAMUNEZ
Mme Maryline CHARPENTIER
Mme Jennifer COMPAIN
Mme Sonia DAMOISEAU

M. Alexandre DORIZON
Mme Lucille THOUREAU
M. Olivier DELAHAYE
Mme Hélène DENIGUES
M. Alexandre DUPIRE
M. Benjamin GUERANGER
Mme Sandrine GOUBARD
Mme Christelle GYPTEAU
M. Gaël HARDOUIN
M. Alexis HATON
M. Emmanuel HANLEY

M. Isaac HIMDI
Mme Charlotte JOULIN
M. Nicolas LETOURNEUR
Mme Angélique LE MAP
Mme Armelle MORIN
M. Anthony MUSSARD
M. Julien ROBERT
Mme Erwann SCHOULER
Mme Muriel TURENNE
Mme Marie-Louise VERDIER

Article 15 : assure la fonction de vaccinateur :

M. Florent ALLINANT
M. Renaud ARCAS
M. Kevin AUBRY
M. Jose AVIGNON
Mme Ludivine AVIGNON
M. Oumar BA
M. Sébastien BARBEAU
M. Patrice BECHU
Mme Eloïse BELLOT
Mme Murielle BERGER
M. Emmanuel BESNARD
M. Christophe BEZIAU
M. Vincent BIESBROUCK
M. Christophe BIGNON
M. Daniel BIGOT
M. Philippe BIORET
M. Clément BLANCHETIERE

M. Mickael BLU
M. Nacer BOUDAUD
M. Laurent BOUGEANT
M. Mathieu BOULAY
M. Ludovic BOURGEOIS
M. Benoit BOURNY
M. Laurent BRASCO
M. Nicolas BRAULT
M. Stephane BRAZILLE
M. Éric BROISSIN
M. Jean Gaston BUCHENET
M. Laurent CAILLETEAU
M. Tony CELLE
M. Stephane CHALOPIN
M. Guillaume CHARPENTIER
M. Jean-Luc CHARPENTIER
M. Olivier CHARPENTIER

M. Cédric CHARRON
M. Ludovic CHARRON
M. Christophe CHAUVEAU
Mme Lucile CHAUVEAU
M. David CHEREAU
Mme Blandine CHEVEE
M. Laurent CHOLET
Mme Karine CHOTARD
Mme Elodie COLLET
M. Manuel CORBIN
M. Pascal COTTEREAU
M. David COUDRAY
M. Didier DE KONINCK
Mme Alexia DEBRAY
M. Arnaud DECONINCK
M. Alexis DELAROCHE
Mme Perrine DELEGLISE

M. Dimitri DELPORTE
M. Dominique DESLANDES
Mme Celine DOMAIN
M. Jérôme DOMAIN
Mme Charlène DROUET
Mme Aurore DUBOIS
M. Nicolas DUFRENE
Mme Jennifer DUROI
Mme Betty EPINEAU
M. Clément FERRE
M. Benoit FEVRE
Mme Celine FONTAINE
M. Jérôme FONTAINE
M. Mickael FORGET
M. Mathieu FOUQUERAY
M. Nicolas FRADET
M. Benjamin FROGER
M. Christophe GABILLAUD
M. Christian GARNIER
M. Patrick GASNOT
M. Vincent GAUGAIN
M. Cyrille GAULUPEAU
M. Lorenzo GAULUPEAU
M. Damien GAUMONT
Mme Peggy GAUTIER
M. Cédric GAZON
Mme Isabelle GEORGES
M. Mathieu GILLET
M. Romain GOBIL
M. Régis GOLA
M. Bruno GOSSE
M. Baptiste GOYER
M. Olivier GREMONT
M. Éric GUERIN
Mme Laura GUIBOUT
M. Charlie GUILLOT
M. Julien GYPTEAU

M. Manuel HALBOUT
M. Stephane HAUDRY
M. Christophe HOUDOIN
M. Corentin HUREAU
M. Stephane JOSEPH
M. Jean-Michel JOUBERT
Mme Marine JUBAULT
M. Mickael JUGE
Mme Céline LAGRANGE
M. Nicolas LANCERY
Mme Marine LANGLAIS
M. Nicolas LANGLAIS
M. Théo LANGLAIS
M. Ludovic LAPORTE
M. Benjamin LAUDE
M. Antoine LAURENT
M. Flavien LE BAILLY
Mme Julie LEBRAY
Mme Clémence LEBRETON
M. Arnaud LEBRUN
M. David LEMAITRE
M. Sébastien LEMOINE
M. Christian LETELLIER
Mme Gwénaëlle LETESSIER
M. Loïc LETHIELLEUX
M. Sébastien LETOURNEUR
Mme Fleur LEVEQUE
Mme Alexandra LEVOYE
M. Joffrey LHERBIER
M. Baptiste MAILLARD
M. Kévin MARIAUD
M. Philippe MARTIN
M. Nicolas MASSON
Mme Aurore MAUBOUSSIN
Mme Carine MECHE
M. Damien MERMOUD
M. Corentin MEUNIER

M. Chloé MONIN
M. Mathis MORTIER
M. Cédric PASSE
M. Jérôme PASSE
M. Thierry PATARD
M. Guillaume PAVARD
M. Didier PAVE
M. Jérémy PERDEREAU
Mme Nathalie PICHON
M. Ludovic PIERRE
M. Sébastien PISSOT
M. Anthony PITARD
Mme Jessica PLAQUET
M. Laurent PLAQUET
M. Frédéric POIRRIER
M. Emmanuel RABAROT
M. François RAULT
M. Fabien RENEUX
M. Kevin RENOU
M. Samuel REVEAU
M. Gregory RIBOT
Mme Nadège RICHARD
M. Joseph ROULLAND
M. Nicolas ROUSSEAU
M. Anthony ROUX
M. Philippe ROY
M. Benoit ROYEAU
M. Didier SIMON
M. Edouard THEETTEN
M. Arnaud THIERRY
Mme Oriane THOMAS
Mme Mélanie TOURRANCHEAU
M. Sébastien VALLEE
M. Thierry VIVET
M. Jean François ZINDJIRDJIAN

4^{ème} PARTIE : Recherche des Circonstances et Causes d'Incendie

Article 16 : Exercent une spécialité au sein de l'équipe Recherche des Causes et Circonstances Incendie :

M. Stéphane BRAZILLE
M. Benoit GUERIN

M. Christophe GUY

M. Florent REY

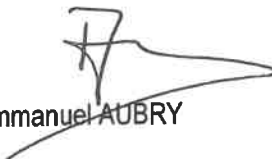
5^{ème} PARTIE : Communication

Article 17 : Les informations opérationnelles sont communiquées par les seuls Commandant des Opérations de Secours (COS). Le chef de salle opérationnelle est également habilité à communiquer des informations relevant de ses compétences opérationnelles sur autorisation du Directeur du service départemental d'incendie et de secours.

Article 18 : Conformément à l'Article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'appel, le Tribunal Administratif de NANTES peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, en application de l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

Article 19 : Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la SARTHE, et Messieurs les conseillers techniques départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe



Emmanuel AUBRY

Arrêté préfectoral n°2022/2208 du 13 octobre 2022

Composition du jury d'examen du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Le Préfet de la Sarthe,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national des jeunes-sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national des jeunes-sapeurs-pompiers ;

Vu le référentiel national de formation de juillet 2022 ;

Vu le référentiel national d'évaluation de septembre 2022 ;

Sur proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'examiner les épreuves pratiques, théoriques et sportives des candidats à l'examen du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers est constitué de la façon suivante :

Président :

Contrôleur Général Christophe BURBAUD, directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, ou son représentant.

Membres :

- **M. Mickaël GOULVENT**, conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale chargé des fonctions de chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
- **Médecin de classe exceptionnelle Claude-Philippe MOUGEOLLE**, médecin chef du SDIS, ou son représentant,
- **Commandant Christian LETELLIER**, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, ou son représentant,
- **Capitaine Vincent DUBOIS**, officier de sapeurs-pompiers professionnel,
- **Capitaine Anthony ROUX**, officier de sapeurs-pompiers volontaire,
- **Caporal-chef Serge QUENTIN**, formateur,
- **Lieutenant de 2^{ème} classe Christophe LAUNAY**, sapeur-pompier titulaire au moins du niveau 2 de la formation d'encadrement des activités physiques.

Article 2 : Les épreuves se dérouleront du 24 au 27 octobre 2022 au Mans.

Article 3 : Le jury se réunira le vendredi 28 octobre 2022 à 14h00 dans les locaux de la Direction Départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours, 15 boulevard Saint Michel, 72190 Coulaines.

Article 4 : La directrice du cabinet de monsieur le Préfet et le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de la Sarthe



Emmanuel AUBRY